

Subvention pour embaucher un étudiant qualifié et faire croître votre entreprise

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR L'AUTOMNE 2024

Subventions salariales aux employeurs pour l'embauche d'étudiants postsecondaires dans le cadre de stages rémunérés

- ★ 50 % du salaire d'un étudiant jusqu'à 5 000 \$
- ★ 70 % du salaire d'un étudiant sous-représenté* jusqu'à 7 000 \$

*Femmes dans les STIM, étudiants autochtones, étudiants handicapés, minorités visibles, nouveaux arrivants au Canada, et étudiants de première année.

Votre entreprise est-elle admissible?

- ✓ Vous avez la capacité financière d'engager un étudiant dans le cadre d'un contrat de travail et de le payer régulièrement et à temps – nous vous rembourserons à la fin du contrat.
- ✓ Vous êtes une entreprise ou un organisme sans but lucratif enregistré au Canada.
- ✓ Vous offrez un milieu de travail sécuritaire.
- ✓ Vous souscrivez une assurance responsabilité civile générale.

ICTC  **CTIC**

Courriel: wil_digital@ictc-ctic.ca
Téléphone: +1(613) 237-8551, p. 159
Web: etalentcanada.ca/fr

Pour en savoir davantage et vous inscrire, visitez la page
bit.ly/ctic-ait

